



Les Dossiers de la Maïeutique

www.dossiers-de-la-maieutique.fr

Les Dossiers de la Maïeutique (2014) 1(3), 119-124

Faire de la recherche, une démarche et un état d'esprit

[Research, not only a process but also a mindset]

Atf Ghérissi

Introduction

Faire de la recherche, c'est réfléchir, c'est se construire un avis, une conviction. C'est développer un esprit critique et adopter une attitude plus analytique pour une meilleure maîtrise de l'exercice des professions de santé. Telle est la réponse identifiée par mes étudiants à la question que j'ai pris l'habitude de leur poser au début du cours de méthodologie de la recherche.

La littérature sur la méthodologie de la recherche est certes foisonnante mais elle demeure difficilement accessible au jeune chercheur, qu'il s'agisse d'un étudiant redevable d'un travail de fin d'études ou d'un professionnel interpellé par sa propre pratique. Le propos de cet article n'est donc pas d'apporter un éclairage théorique supplémentaire mais de démystifier cet exercice et d'inspirer les sages-femmes à chercher elles-mêmes les éléments de réponse aux questions qui se posent à elles et ce, dans une démarche scientifique cohérente et rigoureuse.

C'est dans une approche pratique, simple sans être simpliste, que cet article se propose d'apporter un éclairage sur l'état d'esprit et les étapes pratiques d'un circuit de recherche. Il se base principalement et délibérément sur les enseignements tirés de mon expérience de recherche et d'enseignement de la méthodologie de la recherche auprès des étudiants des sciences de la santé y compris des sages-femmes.

La recherche : un état d'esprit et des principes éthiques avant tout

Tout chercheur se distingue par des qualités le plus souvent acquises si ce n'est qu'elles sont renforcées par sa pratique. Parmi ces qualités, figurent la curiosité qui fait de lui un lecteur passionné et un consommateur régulier de références bibliographiques, une grande attention aux événements extérieurs et une capacité à intégrer et à synthétiser rapidement les informations, l'absence de préjugés, l'esprit critique et, enfin, la remise en question permanente de ses propres compétences et des idées reçues.

Un autre ingrédient fondamental qui détermine la posture du chercheur est l'éthique de la recherche (FHI, 2010).

C'est en 1945, dans le cadre de la poursuite de criminels de guerre nazis au décours de la seconde guerre mondiale que les premiers fondements éthiques de la recherche sont énoncés par le Code de Nuremberg. Favorable à l'expérimentation humaine, ce code définit dix points qui portent directement sur le répondant à savoir, son consentement éclairé volontaire, sa capacité au consentement, l'absence de coercition, sa compréhension des risques et des avantages en jeu et enfin, son droit d'abandonner l'étude à tout moment. Ce même code souligne l'importance des compétences des chercheurs.

Quatre ans plus tard, en 1949, le Conseil des Organisations Internationales des Sciences Médicales (COISM) complète ces principes éthiques et focalise principalement sur les conditions de participation. A titre d'exemple, le consentement éclairé suppose que le répondant a reçu les informations nécessaires, qu'il les a bien comprises et qu'il est parvenu à une décision après mure réflexion, sans avoir fait l'objet de coercition, d'influence ni d'incitation indues ou d'intimidation. Ce même code énonce la notion de protection des populations vulnérables, explique les principes de confidentialité et d'anonymat, le caractère volontaire de la participation et le principe de compensation en cas de nuisance et ce, parmi les droits du répondant. Enfin, ce code aborde la notion de risques potentiels et d'avantages escomptés pour le répondant. Il insiste sur les rôles du comité d'éthique et sur les spécificités de la recherche dans les pays en voie de développement.

1964 est marquée par la Déclaration d'Helsinki qui concerne la recherche biomédicale et qui est acceptée par l'Association Médicale Mondiale. Cette déclaration insiste sur la protection supplémentaire des personnes à autonomie réduite et inclut le consentement par écrit. Cette déclaration a fait l'objet de cinq révisions jusqu'à l'an 2000 et ce, suite aux critiques sévères dont ont fait l'objet les études sur l'AZT réalisées en Afrique avec des témoins sous placebo et l'étude Tuskegee menée dans le sud des Etats Unis d'Amérique de 1932 à 1972. Cette

étude a porté sur une cohorte de 400 Afro-américains issus de classes économiques défavorisées atteints de syphilis latente et suivis à des fins d'observation de la maladie et non de traitement même après la découverte des antibiotiques en 1940.

Le Comité Consultatif National de Bioéthique (NBAC) est créé en l'an 2000 pour conseiller le Président des USA sur les questions liées à la recherche faisant intervenir des êtres humains. En 2001, ce comité publie son code qui précise entre autres que toute recherche dans les pays en voie de développement doit répondre à un besoin local, qu'il faut impliquer des représentants du NBAC et des participants potentiels tout au long des phases de conception et d'exécution de la recherche et surtout que le consentement éclairé doit tenir compte des réalités culturelles quel que soit le profil des participants.

Trois principes éthiques fondamentaux régissent la recherche :

- **Respect de la personne** : capacités et droits qu'ont tous les individus d'être les arbitres de leurs propres choix et décisions. Ce principe compte notamment le consentement éclairé (informations nécessaires reçues et bien comprises, décision après mûre réflexion, sans coercition, ni influence, ni incitation induite, ni intimidation), l'anonymat, la discrétion de l'entretien, la confidentialité, l'absence de jugement de valeurs
- **Bienfaisance** ou la non malfaisance que ce soit en cas d'utilisation d'un nouveau traitement ou d'entretien avec une personne vulnérabilisée par une situation douloureuse
- **Justice et Équité** : risques et avantages de la participation à la recherche des personnes vulnérables au profit de celles en bonne santé.

Les neuf étapes du circuit de recherche ou les neuf repères de base à suivre

Étape 1 : Choisir un thème de recherche selon une approche raisonnée

Choisir un sujet de recherche selon une approche rationnelle/raisonnée a été assimilé à la "démarche de quelqu'un qui se promène dans un centre commercial à la recherche d'un cadeau pour un ami" (Grinnell & Unrau, 2005). Si cette métaphore renvoie à une intention émotionnelle, il n'en demeure pas moins qu'elle fait appel à des critères de choix raisonnés dont trois se trouvent être similaires à ceux interpellés par le choix d'un thème de recherche.

Le thème doit intéresser le jeune chercheur qui peut même y trouver un intérêt personnel quoique les écoles de pensée soient controversées à ce sujet, l'une craignant la subjectivité par manque de distance, l'autre prônant l'effet sur la motivation.

Il doit être original et éviter les redites, le "déjà fait", le "déjà lu". Le respect de cette condition dépend d'une sérieuse revue de la littérature qui a pour but de répondre à la question "que sait-on sur le thème choisi ?".

Le jeune chercheur doit tenir compte des moyens dont il dispose, de ses conditions de travail, du temps qu'il peut raisonnablement y consacrer, de ses équipiers si il s'engage dans un travail à deux ou à plusieurs.

D'autres critères de choix d'un sujet de recherche sont également à considérer. Le travail doit amener une contribution, si minime soit-elle, à l'avancement des travaux sur la question ou encore que le thème doive relever du domaine de compétence du jeune chercheur. Le problème choisi doit trouver une approche de recueil de données qui lui soit déjà familière ou qui le deviendra par le travail qu'il se propose de réaliser.

Il faut savoir aussi que l'étape de sélection du thème n'existe pas lorsque celui-ci est dicté par l'encadreur ou par l'institution.

Il est important d'éviter de choisir un sujet qui ne soit ni trop ambitieux ni trop difficile (domaine de compétences, moyens matériels, temps). Le chercheur ne doit pas s'engager dans une recherche intéressée qui voudrait apporter la preuve de quelque chose. La recherche exige du chercheur honnêteté et objectivité (Mace & Pétry, 2010).

Étape 2 : Effectuer une revue de la littérature

La littérature - ou encore bibliographie - est constituée de toute publication, rapport, article et autres documents disponibles dans une bibliothèque, sur des sites web ou ailleurs. Par contre, les références sont les ouvrages utilisés pour réaliser un travail de recherche et pour en rédiger le compte rendu.

La revue de la littérature est une étape de base qui permet au jeune chercheur de mieux comprendre et cerner le problème ou phénomène à étudier, parfois aussi en améliorer l'énoncé; de faire le "point actuel" du thème à l'étude, d'où l'importance d'avoir fait le "tour de la question" par une revue de la littérature, de se familiariser avec les diverses méthodologies qui peuvent être utilisées dans son étude et de dégager des propositions de recherche dans lesquelles il pourra puiser la sienne. Cette étape évite au jeune chercheur de "redécouvrir la lune".

En pratique, le jeune chercheur devra discuter le thème avec le ou les encadreurs et d'autres personnes ressources disponibles et ne pas hésiter à leur demander de l'aide pour trouver de bons articles sur le thème choisi. Il devra lire les articles recommandés et en examiner les références pour identifier des suggestions d'autres publications sur le même thème. Enfin, il devra rechercher des références sur des sites internet spécifiques et spécialisés.

Pour résumer un article ou toute autre publication, il faut savoir que le principe est idéalement d'élaborer une fiche de lecture pour chaque document consulté. Cette fiche doit comporter un nombre d'informations jugées utiles à l'étude et qui doivent être comme l'auteur (nom, prénom, institution), le titre complet du document, l'année de parution, le nombre de pages, la ville, la maison et le numéro d'édition, le type de document : recherche (thèse, mémoire, enquête), document théorique. Les autres informations diffèrent selon la nature du document. Pour un document de recherche, il faut recueillir les objectifs de recherche, les caractéristiques de la population étudiée (lieu géographique, âge, sexe, effectif de l'échantillon, autres caractéristiques importantes), la méthode et les instruments de recueil de données utilisés, les principaux résultats dégagés, en relation directe avec le sujet de l'étude. Pour un document théorique, il faut recueillir les normes en vigueur et qui se rapportent au problème ou au phénomène étudié, des informations de base, sans pour autant tout recopier.

La consultation d'un document théorique doit permettre au jeune chercheur de ne retenir que les informations qui lui sont strictement nécessaires pour cerner sa problématique et pour élaborer son cadre pratique. Enfin, il doit veiller à ce que le résumé soit fidèle au contenu du document consulté, clair et concis. Il est donc important de rester fidèle au contenu lu et sélectionné, d'enregistrer les références bibliographiques au fur et à mesure et de rédiger des synthèses claires, simples et concises (fiches de lecture).

Etape 3 : Cerner la problématique

La revue de la littérature permet au jeune chercheur d'identifier les principales informations qui expliquent le problème ou le phénomène étudié. Il s'agit en fait d'argumenter, de justifier pourquoi et comment le problème ou le phénomène à étudier représente une question à laquelle une réponse est souhaitable.

Une problématique doit être (1) plausible par son rapport étroit, quoique incertain, avec le phénomène ou le problème qu'elle prétend expliquer, (2) vérifiable, (3) précise sans ambiguïté ni confusion et (4) communicable et doit être comprise d'une seule et même façon par tous les chercheurs, car le contrôle ultime du travail scientifique consiste en ce que quelqu'un d'autre puisse reproduire, pour les vérifier, les différentes étapes de la démonstration effectuée (Mace & Pétry, 2010).

Etape 4 : Rédiger le(s) objectif(s) de recherche

Il s'agit de répondre à une question fondamentale : que veut-on faire au juste ? Il faut savoir que dans une recherche descriptive, les objectifs représentent les informations que l'on cherche à obtenir. Un objectif doit être réalisable, mesurable, pertinent et clair. Il comporte les éléments suivants :

- le "Que faire" énoncé par un verbe qui définit le type d'approche du problème ou du phénomène à étudier : observer, mettre en évidence, identifier, décrire,

évaluer, comparer...

- le "Quoi" qui représente le problème ou le phénomène à étudier : les maladies cardio-vasculaires, le bruit, le handicap, le comportement des malades diabétiques...
- le "Qui" soit la population à étudier (caractéristiques particulières) : enfants âgés de 7 à 22 mois, les parturientes admises pour accouchement...
- le "Où" soit le lieu de l'étude : le centre de PMI de xx, la maternité de l'hôpital xx...
- le "Quand" soit la période d'étude : durant le premier semestre de l'année 2000, de 1990 à 2000, durant la saison estivale de l'année 2014...

A titre d'exemple, l'objectif peut être "Evaluer la couverture vaccinale antitétanique des femmes enceintes qui consultent dans le centre des soins de santé de base de xx, de janvier à décembre 2000". L'objectif peut être général puis décomposé en objectifs spécifiques. A titre d'exemple, le premier serait d'évaluer la situation nutritionnelle des enfants âgés de 7 à 22 mois qui consultent dans le centre de PMI de xx et à la Polyclinique de xx. Les objectifs spécifiques seraient alors de décrire l'état nutritionnel de deux populations d'enfants qui consultent dans deux centres de PMI différents, d'établir la distribution de fréquence des deux indicateurs nutritionnels (taille pour âge, poids pour taille) par rapport à la moyenne de référence établie par l'OMS, et de rechercher les différents facteurs de l'environnement général, familial ou individuel qui influent sur l'état nutritionnel de l'enfant.

Il est important de ne pas énoncer

- des objectifs ambitieux, non réalisables pour un travail de fin d'études faute de temps et de moyens comme : établir les causes des infections ORL chez les enfants dans toutes les crèches du pays. Cet objectif énonce une intention d'identifier un problème national. Il est donc irréalisable pour un mémoire de fin d'études.
- des objectifs vagues, non mesurables comme : évaluer la mortalité dans la province de xx. Cet objectif ne précise pas quelle mortalité est visée, ni quelle population ciblée, ni encore pour quelle période. Il est donc non mesurable.
- des objectifs en commençant par les moyens qui ne doivent jamais précéder l'objectif comme : je vais faire un questionnaire pour identifier les attitudes des mères vis à vis de l'allaitement au sein en cas de diarrhée du nourrisson. L'utilisation du questionnaire est un moyen d'atteindre l'objectif visé qui est d'ailleurs énoncé : identifier les attitudes des mères vis à vis de l'allaitement au sein en cas de diarrhée du nourrisson.

Etape 5 : Elaborer un protocole de recherche

Un protocole de recherche est un document écrit qui présente le projet de recherche avant sa mise en œuvre. Il ne correspond pas aux étapes de la recherche mais en représente l'une des étapes d'élaboration. Il permet au jeune chercheur de formuler son projet, d'en expliciter le contenu par écrit et de l'utiliser comme un instrument de discussion et de suivi avec ses encadreurs, ses collègues, ses vis à vis.

Il comporte les éléments suivants :

- La population d'étude : l'étendue ou le site géographique (la province de xx, la délégation de xx,...), le problème ou phénomène à mesurer (les femmes enceintes, les fumeurs, les enfants diarrhéiques...), les caractéristiques (âge, lieu de résidence, sexe....), l'effectif à étudier (l'échantillon et la technique d'échantillonnage).
- La méthode et l'outil de recueil de données choisies par celles qui suivent et qui toujours être justifiées et étayées par une ou des références. Dépendamment de son objectif et de l'approche de recherche choisie, le jeune chercheur pourra choisir une méthode et un outil de recueil de données (l'observation pour laquelle on utilise la grille d'observation, l'interrogatoire administré par un questionnaire, l'entretien qui implique l'élaboration et l'utilisation d'un guide d'entretien, la consultation de documents (dossiers médicaux, fiches de suivi) pour laquelle on élabore et on utilise une fiche de dépouillement, les explorations biologiques, chimiques, par imagerie ou par différents tests qui induisent la recherche et l'utilisation de mesures spécifiques étalonnées (taux de glycémie)
- Les méthodes d'enregistrement/saisie et d'analyse des données représentent une étape qui peut se faire manuellement ou par ordinateur. Celle-ci dépend des moyens dont dispose le jeune chercheur et de sa maîtrise de l'outil et des logiciels informatiques et statistiques. Le caractère nouveau de son travail et la faible quantité d'informations recueillies doivent l'encourager à s'exercer manuellement. Une manipulation des chiffres à l'aide d'une simple calculatrice peut représenter un bon exercice d'apprentissage de la gestion des données. Dans le cas où le jeune chercheur dispose d'un logiciel d'analyse des données (Epi info, SPSS, R ou même le simple tableur Excel), il doit élaborer un masque de saisie et prévoir un plan d'analyse. Cette étape ne doit pas être sautée ni reportée car elle permet au jeune chercheur de se préparer à gérer sans tarder ses données une fois recueillies.
- Le calendrier de recherche permet de définir une période de temps pour chaque étape d'élaboration du mémoire, en sachant que certaines d'entre elles peuvent se faire simultanément. Il faut également que le jeune chercheur tienne compte du temps dont il dispose. Ce calendrier lui permet de faire une mise au point régulière de l'état d'avancement de son travail par rapport au délai de remise de son compte rendu ou de présentation d'une communication orale.

Etape 6 : Effectuer le recueil de données

La réalisation du travail de terrain comporte une série d'étapes successives qui permettent au jeune chercheur de préparer minutieusement l'outil de recueil de données. De cet outil dépendra la qualité de tout le travail. Cet outil doit être de présentation simple, comporter les informations à rechercher, prévoir les espaces en fonction des réponses attendues pour chaque question. Il doit également prévoir l'espace de codage des réponses, en

particulier pour les questions fermées.

Le jeune chercheur devra également programmer les jours et les heures d'enquête dans l'institution concernée et solliciter puis attendre son autorisation, tester l'outil par cinq essais (ou plus selon de la taille de l'échantillon) dans le cadre d'une pré-enquête, modifier l'outil en fonction des leçons tirées lors de la pré-enquête et enfin, faire l'enquête proprement dite.

Etape 7 : Enregistrer et interpréter les données recueillies

Une fois le travail de terrain accompli, il faut ordonner les données recueillies et de les analyser. Quelle que soit la méthode d'enregistrement des informations recueillies (*manuelle ou informatique*), le jeune chercheur procède au traitement et à l'analyse des données conformément au plan prévu à cet effet. Si la gestion des données est informatisée, elle comportera la saisie sur le logiciel disponible en utilisant le masque de saisie élaboré à cet effet, le traitement par une représentation des résultats en tableaux, puis une analyse qui croise les données entre elles. Si la gestion est manuelle, la saisie sera remplacée par le dépouillement des données sur un exemplaire de l'outil de recueil utilisé. Les autres étapes restent les mêmes mais seront toutes élaborées manuellement sur un fichier tel que Word ou Excel.

Lors de l'étape de traitement des données, le recours aux tableaux est indispensable et doit se faire dans une présentation chronologique, c'est-à-dire commencer par les données générales, jusqu'à celles spécifiques au travail accompli.

La présentation des résultats devra initialement rapporter les caractéristiques générales de la population étudiée (nombre de répondants, âge, profession, sexe, éducation...). Dans un second temps, ce sont les caractéristiques liées au problème ou au phénomène étudié qui sont présentées. Enfin la troisième et dernière étape concerne la corrélation entre le problème ou le phénomène étudié et les caractéristiques générales des sujets.

Ce texte est trop court pour détailler les étapes spécifiques des diverses et multiples méthodes de recherche. Les lecteurs sont donc encouragés à se procurer des ouvrages de méthodologie spécifiques à la méthode qu'ils utiliseront dans le cadre de leur travail de recherche.

Etape 8 : Rédiger un compte rendu de recherche

Un mémoire comporte cinq composantes principales : le titre, le compte rendu de recherche (y compris introduction, cadre théorique, question, méthode de collecte des données, analyse des données et résultats, discussion et conclusion), les références, les annexes et le résumé.

Comme l'enseigne d'un magasin, le **titre** doit refléter le thème du travail de manière concise et claire. Le titre

principal peut être de trois types : (1) le titre informatif, utilisé dans 90% des travaux, ne comporte pas de verbe, renseigne le lecteur sur le contenu du rapport et est composé de mots clés. A titre d'exemple : Evaluation des centres de santé offrant des prestations périnatales. (2) Le titre interrogatif, plus attractif, mais ne peut être employé que si la réponse à la question est "oui" et si, de préférence, cette réponse contredit les données auparavant existantes. A titre d'exemple : Le préservatif protège-t-il des Infections Sexuellement Transmissibles ? et (3) le titre affirmatif exprime la conclusion du travail de recherche. D'utilisation plus rare, il ne peut être employé que si l'affirmation contredit les connaissances acceptées. A titre d'exemple : L'éducation des mères améliore le pronostic de la diarrhée aiguë de l'enfant. Le sous-titre précise et complète le titre principal. Il ne doit pas comporter de mots inutiles, comme : contribution à, étude sur... A titre d'exemple : Enquête Conduites Attitudes et Pratiques. Le titre courant est le titre en abrégé qui se retrouvera au pied de toutes les pages de votre rapport. Il doit être moitié moins long que le titre principal.

Le **compte rendu** de recherche se compose du plan suivant. L'introduction doit être brève et permettre de cerner la problématique. Le jeune chercheur doit justifier le choix de son sujet puis terminer en énonçant son ou ses objectif(s) de recherche. Cette partie doit être développée en partant de l'aspect général du sujet, passer à son aspect spécifique, mettre en évidence le problème qu'il pose en santé publique pour finalement formuler le ou les objectifs de recherche.

Il faut éviter le rappel historique et les chapitres trop théoriques et trop généraux qui sont généralement trop longs, qui font perdre du temps et de l'énergie et qui surtout éloignent l'étudiant et le lecteur du cœur du travail.

Enfin, l'introduction doit être rédigée au présent.

Le **cadre théorique** est un chapitre dont l'objectif est d'amener le jeune chercheur à ne retenir que les données théoriques dont il a réellement besoin pour réaliser son cadre pratique. Il apporte au lecteur non familiarisé le minimum de connaissances nécessaires pour comprendre la suite.

La section sur la **méthode** correspond au protocole que le jeune chercheur devrait avoir déjà établi et qui comporte les informations détaillées ci-dessus.

Les **résultats** représentent le chapitre le plus important de tout le document. Ils doivent être énoncés clairement et simplement et présentés de façon logique. Les tableaux et les graphiques sont très utiles pour résumer de grandes quantités de données. L'objectif de ce chapitre est de présenter tous les résultats et rien que les résultats. Les tableaux et les graphiques doivent être utilisés dans un ordre logique et chronologique, c'est-à-dire qu'il faut présenter les résultats se rapportant à l'identification et aux caractéristiques générales, avant de présenter les résultats spécifiques au sujet du mémoire.

Le chapitre relatif aux résultats se compose de trois parties : (1) le nombre de sujets sur lequel portent les résultats, ainsi que leurs caractéristiques générales; (2) la présentation des résultats qui portent sur le problème étudié; (3) une comparaison des groupes entre eux si l'étude porte sur plus d'un groupe. Cette comparaison porte notamment sur le(s) facteur(s) de risque étudié(s). Tous les verbes utilisés dans cette partie doivent être conjugués au présent.

La **discussion** aborde trois volets. Il s'agit d'abord de vérifier si l'objectif du travail est atteint puis d'effectuer une confrontation aux données de la littérature. Le jeune chercheur doit à chaque fois, citer les auteurs dont les travaux ont des résultats semblables aux siens et ceux qui ont des résultats différents. La comparaison des résultats devra également concerner les caractéristiques de la population d'étude et celle des auteurs cités, notamment la taille de l'échantillon,... Il est très important de bien faire dire aux auteurs cités ce qu'ils ont réellement dit, sans déformer leur pensée. Ils peuvent d'ailleurs être cités entre guillemets. Le dernier volet est consacré à présenter les difficultés rencontrées dans la réalisation du travail ainsi que les limites de l'étude.

La **conclusion** doit être prospective et se terminer sur une perspective de recherche. Une fois le travail fait, les résultats obtenus et la comparaison avec ceux des autres auteurs effectués, il s'agit d'identifier quelle orientation ou quelle proposition de recherche peut être formulée pour des recherches futures ? Deux temps sont à employer : le présent pour les généralités et les extensions de propositions, le passé pour tous les travaux des auteurs cités.

Les **références** sont les ouvrages des auteurs que le jeune chercheur a cités dans son travail. Il ne s'agit pas d'une bibliographie qui représenterait la recherche la plus exhaustive possible que le jeune chercheur ait fait tout au long de sa recherche. Les références doivent être présentées selon les instructions données par des institutions pour les mémoires ou travaux de fin d'études ou les maisons d'édition pour des revues scientifiques.

Les **annexes** sont des fiches numérotées et paginées, annoncées dans la rédaction, annexées à la fin du rapport. Une annexe permet généralement de présenter à part des données détaillées comme le détail d'informations synthétisées dans le corpus (textes réglementaires, ...), l'outil de recueil de données (grille d'observation, questionnaire, ...), les résultats détaillés en particulier lorsque leur quantité est importante et risque de charger le rapport. Chaque annexe doit être signalée dans le corpus.

Le **résumé** représente le mémoire en "carte postale" et se place habituellement au verso du compte rendu de recherche. Sa longueur maximale est habituellement d'une page dactylographiée et sa structure est identique à celle du compte rendu de recherche mais en exclut le cadre théorique. La structure I.M.R.A.D. facilite la rédaction du résumé (Tableau 1).

Tableau 1 - La structure I.M.R.a.D.

I	Introduction	Problématique et Objectif(s) de recherche	Enoncer la question posée en deux ou trois lignes
M	Methods	Dispositif méthodologique	3 - 5 lignes
R	Results	Principaux résultats	Plus de la moitié de la page
a	and	Premier chapitre de la discussion : vérification de l'atteinte des objectifs de recherche	
D	Discussion		2 à 3 lignes

Le résumé doit être écrit au présent, dans un style simple et clair. La présentation d'un travail de recherche doit être simple, claire et sans fautes.

Etape 9 : Disséminer l'information

"La recherche, même si elle est très bien faite, ne sert pas à grand chose si les autres n'en sont pas informés" (Gravel, 1978). Un travail de recherche implique bien entendu un investissement de la part du chercheur et de ses collègues, mais aussi de la part des participants qui donnent leur temps de façon tout à fait altruiste pour aider le chercheur à développer des connaissances nouvelles. Ces connaissances vont alors contribuer au corps des données probantes dont les professionnels vont disposer pour adopter une pratique actualisée pour l'amélioration des bénéficiaires des personnes dont ils s'occupent.

La dissémination des résultats de recherche fait partie intégrale de la mission du chercheur et s'inscrit dans le cadre de la responsabilité éthique du chercheur. Cette dissémination peut prendre la forme de défense devant jury, de présentation à des conférences, de publication d'articles dans des revues spécialisées ou scientifiques, de chapitre de livre, pour ne citer que quelques possibilités.

Références

- Gravel R (1978). *Guide méthodologique de la recherche*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Grinnell RM & Unrau YA (2005). *Social work research and evaluation: quantitative and qualitative approaches*. New York ; Oxford, Oxford University Press.
- Mace G & Pétry F (2010). *Guide d'élaboration d'un projet de recherche en sciences sociales*. Bruxelles, De Boeck.

Auteur

Atf Ghérissi, Sage-Femme, PhD, Maître Assistante Universitaire, Sciences de l'Education appliquées à la Santé. Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de la Santé de Tunis. Université de Tunis-El Manar. Tunisie